KPMG S.A.
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno (ex ASTAV)

Attestation du commissaire aux comptes de l'Association Preveno (ex ASTAV) relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Preveno (ex ASTAV)
1 avenue de l'Europe - 59880 Saint-Saulve

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno (ex ASTAV)

1 avenue de l'Europe - 59880 Saint-Saulve

Attestation du commissaire aux comptes de l'Association Preveno (ex ASTAV) relative aux dépenses en lien avec le financement "CAP Emploi - Maintien dans l'emploi" pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Exercice clos le 31 décembre 2023

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives aux dépenses en lien avec le financement « Cap Emploi – Maintien dans l'emploi » figurant dans le document ci-joint, et établi au 31 décembre 2023 dans le cadre de l'obtention du solde de financement « Cap Emploi – Maintien dans l'emploi ».

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir un montant de dépenses de 296.673 €.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de l'association Preveno (ex ASTAV) à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué les procédures d'audit sur les comptes annuels de l'association Preveno (ex ASTAV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ont pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels de l'Association Preveno (ex ASTAV) en date du 13 juin 2024.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par l'Association Preveno (ex ASTAV) pour produire les informations figurant dans le document joint et vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de l'Association Preveno (ex ASTAV) ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- vérifier la correcte application de la méthode de calcul des clés de répartition étant précisé que notre intervention n'a pas pour objectif de nous prononcer sur la méthode de calcul elle-même ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs en lien avec l'utilisation des clés de répartition ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant dans le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Valenciennes, le 26 juin 2024

KPMG S.A.



Christophe Carlier
Associé

REALISE 2023 MAINTIEN DANS L'EMPLOI

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 – Achats	**2 998**	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	**0**
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1 205	**74- Subventions d'exploitation**	**0**
Autres fournitures	1 793	Financeurs (Agefiph, FIPHFP, Pôle Emploi)	
61 - Services extérieurs	**12 464**		
Locations	149		
Entretien et réparation	11 183		
Assurance	874	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Documentation	258	-	
62 - Autres services extérieurs	**18 641**	Région(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 741	-	
Publicité, publication	2 685	Département	
Déplacements, missions	9 610	-	
Services bancaires, autres		Intercommunalité(s) : EPCI7	
Divers (détailler) : frais postaux et télécommunications	3 605	-	
63 - Impôts et taxes	**8 371**	Commune(s) :	
Impôts et taxes sur rémunération	5 481	-	
Autres impôts et taxes	2 890	Fonds européens	
64- Charges de personnel	**248 419**	L'Agence de services et de paiement (ASP -emplois aidés-)	
Rémunération des personnels	179 165	Autres établissements publics	
Charges sociales	69 254		
Autres charges de personnel			
65- Autres charges de gestion courante	**0**	**75 - Autres produits de gestion courante**	**0**
Aides privées		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Cotisations liées à la vie statutaire (fédération, siège…)			
Cheops régional - le cas échéant			
Cheops national - le cas échéant			
66- Charges financières		**76 - Produits financiers**	
67- Charges exceptionnelles		**77- Produits exceptionnels**	
68- Dotations aux amortissements, dép. et prov. (merci de préciser dans les données de gestion)	**5 781**	**78 - Reprises sur amortissements, dép. et prov.** (merci de préciser dans les données de gestion)	
69- Impôts sur les sociétés			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	**296 673**	**TOTAL DES PRODUITS**	**0**
EXCEDENT		**DEFICIT**	**296 673**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**0**	**87 - Contributions volontaires en nature**	**0**
860- Secours en nature		870- Bénévolat	
861- Mise à disposition gratuite de biens et services		871- Prestations en nature	
862- Prestations			
864- Personnel bénévole		875- Dons en nature	
TOTAL	**0**	**TOTAL**	**0**

ASTAV
Saint Saulve, le 26/06/2024
Anne Vanderhoeve
Responsable Administrative et Financière



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno (ex ASTAV)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Preveno (ex ASTAV)
1 Avenue de l'Europe - 59880 SAINT SAULVE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Association Preveno (ex ASTAV)

1 Avenue de l'Europe - 59880 SAINT SAULVE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'Association Preveno,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Preveno relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 13 juin 2024

KPMG SA



Christophe Carlier

Associé

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2023 Brut	31/12/2023 Amort. et Dépréc.	31/12/2023 Net	31/12/2022 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	270 727	268 560	2 167	3 520
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	673 169		673 169	533 434
	Constructions	5 373 110	2 307 971	3 065 139	3 282 903
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	858 233	633 808	224 426	189 524
	Immobilisations corporelles en cours	708 116		708 116	10 646
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	20 000	8 669	11 331	15 192
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	160 643	6 897	153 746	159 634
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 081		3 081	
	TOTAL (I)	**8 067 079**	**3 225 905**	**4 841 174**	**4 194 853**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements	4 411		4 411	5 428
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	9 300		9 300	
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 752 014	160 749	1 591 265	577 494
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	326 298		326 298	392 375
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	200 751	3 549	197 202	1 003 404
	DISPONIBILITES	422 877		422 877	474 549
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	161 003		161 003	217 198
	TOTAL (II)	**2 876 654**	**164 298**	**2 712 356**	**2 670 448**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**10 943 733**	**3 390 203**	**7 553 530**	**6 865 301**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			3 081	
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 475 707	2 287 898
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**111 481**	**187 808**
	Total des fonds propres (situation nette)	**2 587 187**	**2 475 707**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	5 413	1 685
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**5 413**	**1 685**
	Total des fonds propres	**2 592 600**	**2 477 391**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	74 241	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**74 241**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 347 221	2 595 322
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 194	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 685	287 164
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 558 825	1 379 494
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 224	3 728
	Autres dettes	97 540	122 201
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**4 886 689**	**4 387 910**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**7 553 530**	**6 865 301**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	111 480,62	187 808,44
(1)	Dont à moins d'un an	2 754 025	2 041 160
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		19 645

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	8 809 527	8 107 009
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	298 631	292 057
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	26 421	113 431
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	14	10
	Total des produits d'exploitation	**9 134 593**	**8 512 508**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock	1 017	2 175
	Autres achats et charges externes	1 205 566	867 606
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	344 041	293 008
	Salaires et traitements	4 938 765	4 676 441
	Charges sociales	2 061 577	1 995 123
	Dotation aux amortissements et dépréciations	313 180	305 654
	Dotation aux provisions	74 241	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	4 715	10 294
	Total des charges d'exploitation	**8 943 102**	**8 150 300**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**191 491**	**362 208**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**191 491**	**362 208**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 728	11 473
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 999	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**13 726**	**11 473**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 861	14 211
	Intérêts et charges assimilées	52 691	56 918
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**56 552**	**71 129**
	RESULTAT FINANCIER	**(42 826)**	**(59 656)**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**148 665**	**302 551**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	1 334	3 947
	Sur opérations en capital	889	468
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**2 223**	**4 415**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	3 436	14 540
	Sur opérations en capital		4 614
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**3 436**	**19 154**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(1 214)**	**(14 739)**
	Participation des salariés aux résultats		30 852
	Impôts sur les bénéfices	35 971	69 152
	TOTAL DES PRODUITS	**9 150 542**	**8 528 396**
	TOTAL DES CHARGES	**9 039 062**	**8 340 587**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**111 481**	**187 808**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **7 553 530** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **9 150 542** euros
  - un total charges de **9 039 062** euros

  - dégage un résultat de **111 481** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le Trésorier de l' **Association ASTAV** avec le concours du cabinet SATCEF qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

L'association de Santé au Travail de l'Arrondissement de Valenciennes a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour finalité d'éviter toute altération de la santé des salariés des entreprises adhérentes du fait de leur travail.

L'association est constituée sous la forme d'un organisme à but non lucratif, est dotée d'une personnalité civile indépendante de celle de toute autre groupement et d'une stricte autonomie financière.

L'association en tant que Service de Prévention Santé au Travail Interentreprises, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
A cette fin, l'association :
- conduit des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- conseille les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- assure la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- participe au suivi et contribue à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

L'association fonde et administre, soit directement, soit par des sections et commissions, des institutions de toute nature susceptible de répondre à cette mission.
Pour la réalisation de ce but, l'association pourra accomplir, dans les limites fixées par la Loi, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés ou à tous objets similaires ou connexes.

L'ASTAV est agréée pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux SPSTI dans les secteurs géographiques de l'arrondissement de VALENCIENNES (NORD). Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 13/03/2019.

L'ASTAV est agréée pour assurer le suivi des salariés des entreprises de travail temporaires dans le territoire des secteurs géographiques de l'arrondissement de VALENCIENNES (NORD). Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 13/03/2019.

L'ASTAV est agréée pour assurer les missions dévolues par le code du travail aux SPSTI pour les salariés des entreprises intervenant en installations nucléaires. Cet agrément est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 13/03/2019.

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

I- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des états financiers 2023 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.
Tout est mis en œuvre pour adapter la stratégie et organiser les plans d'actions nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Le rapprochement de l'ASTAV et des Services de Santé au Travail de Sambre-Avesnois (STSA) a été actée en décembre 2023 avec une date d'effet au 1er janvier 2024. Le rapprochement prendra la forme d'une transmission de l'intégralité du patrimoine de l'association STSA au profit de l'association ASTAV ainsi que de l'ensemble de ses salariés et de tous ses engagements contractuels.

II- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

II-1. Méthode générale

Les états financiers ont été établis en conformité avec :
- Le règlement comptable ANC n°2014-03 ;
- Le règlement comptable ANC n°2018-06.

II-2. Autres principes, régles et méthodes comptables

II-2.1. EVALUATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Un nouveau projet immobilier a été lancé en 2023 sur SAINT AMAND LES EAUX. Le coût du bâtiment hors terrain est estimé à 2.876.577 € HT. Aucun emprunt bancaire n'a été contracté à la clôture de l'exercice pour le financement de cet ensemble immobilier. Au 31 décembre 2023, l'en-cours figure dans les comptes pour 708.116 €.

II-2.2. AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION DE L'ACTIF

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matérielet outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

II-2.3. STOCKS

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide.

II-2.4. CREANCES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

II-2.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constitée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

II-2.6. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES DROITS D'ENTREE

Compte tenu de l'existence d'un droit d'agir en recouvrement, généré par l'appel des droits d'entrée, ceux-ci sont comptabilisés en produits lors de cet appel.

II-2.7. METHODE RETENUE POUR LA COMPTABILISATION DES COTISATIONS

Compte tenu de l'existence d'un droit d'agir en recouvrement, généré par la facturation des cotisations, celles-ci sont comptabilisées en produits lors de l'appel de cotisations.

II-2.8. AUTRES RESSOURCES DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2023, l'ASTAV a réalisé les actions suivantes financées par des subventions d'exploitation :
- Dans la cadre de la convention de partenariat avec l'association HANDYN'ACTION (réseau CAP EMPLOI), l'ASTAV a perçu une contribution financière de 301.120 € utilisée à hauteur de 296.673 €.
La convention est conclue pour une durée de 5 ans (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027).
La convention a pour objet la réalisation des actions suivantes : informer, conseiller, accompagner les salariés/agents handicapés, les employeurs et les travailleurs indépendants en vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap.

- Dans le cadre de la convention de partenariat avec la préfecture du Nord, l'ASTAV a perçu une subvention de 1.958 €

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

La convention a pour objet une opération de sécurité routière intitulée "Risques routiers professionnels".

II-2.9. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'ASTAV a signé un contrat avec ARIAL ASSURANCE membre du groupe AG2R LA MONDIALE pour l'ensemble du personnel de l'association. Le contrat couvre les engagements d'indemnités de départ en retraite.
Au 31/12/2023, le montant du fonds collectif de l'association est de 514.252 € pour un passif social évalué à 801.321 €.

II-2.10. PROVISION POUR RISQUES

Dans plusieurs décisions en date du 13 septembre 2023, la chambre sociale de la Cour de cassation a mis en conformité le droit français avec le droit européen en matière de congés payés. Elle consacre le principe selon lequel les salariés en arrêt maladie ou en accident continuent d'acquérir des congés payés pendant leur arrêt de travail.
Une provision pour risque a été constituée à hauteur de 74.241 €.
L'association a estimé la sortie probable de ressources sur la base des salariés présents et sortis en arrêt de travail sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

III- FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

IV- TABLEAU RELATIF AUX PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Net
Produits exceptionnels	**2 223**
Sur opérations de gestion	1 334
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
QP subvention d'investissement virée au résultat	889
Charges exceptionnelles	**3 436**
Sur opérations de gestion	3 436
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	**(1 214)**

V- VENTILATION DES RESSOURCES

Répartition par secteur d'activité	**Montant**
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	8 809 527
Subventions d'exploitation	298 631

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

VI- AUTRES INFORMATIONS

VI-1. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres et assimilés	56	
Non cadres	49	
TOTAL	**105**	**0**

VI-2. REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS ET BENEVOLES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VI-3. INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME FISCAL

DETTES ET CREANCES D'IMPOT DIFFEREES :

	Montant	Impôts
Provision non déductible l'année de la dotation	21 607 €	5 402 €
Plus-value latente sur SICAV	3 861 €	965 €
Moins-value nette à long terme	3 861 €	0 €

REPARTITION GLOBALE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES :

	Montant	Impôts
RCAI	148 665 €	37 166 €
Résultat exceptionnel	- 1 214 €	- 304 €

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	270 727					270 727
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**270 727**					**270 727**
CORPORELLES	Terrains	533 434		139 735			673 169
	Constructions sur sol propre	5 348 380					5 348 380
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	24 730					24 730
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	162 563		3 449			166 013
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	603 586		89 290		656	692 220
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	10 646		697 470			708 116
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**6 683 339**		**929 945**		**656**	**7 612 628**
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 000					20 000
	Autres titres immobilisés	169 160		50 471		58 988	160 643
	Prêts et autres immobilisations financières			3 081			3 081
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**189 160**		**53 551**		**58 988**	**183 724**
	TOTAL	**7 143 226**		**983 496**		**59 644**	**8 067 079**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	267 207	1 353		268 560
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**267 207**	**1 353**		**268 560**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	2 067 960	217 268		2 285 228
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	22 247	497		22 743
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	87 023	13 734		100 757
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	489 602	44 104	656	533 050
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 666 832**	**275 602**	**656**	**2 941 779**
	TOTAL	**2 934 039**	**276 955**	**656**	**3 210 339**

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		74 241		74 241
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**74 241**		**74 241**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : legs ou donations				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation	4 808	3 861		8 669
	Sur immobilisations : autres immo. financières	9 526		2 629	6 897
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	125 555	36 225	1 031	160 749
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	4 919		1 370	3 549
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**144 808**	**40 086**	**5 030**	**179 864**
	TOTAL GENERAL	**144 808**	**114 327**	**5 030**	**254 105**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		110 466	1 031	
	- financières		3 861	3 999	
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 081	3 081	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	192 869	192 869	
	Autres créances clients, usagers	1 559 146	1 559 146	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	51 454	51 454	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	33 181	33 181	
	Taxes sur la valeur ajoutée	136 762	136 762	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	21 634	21 634	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	83 267	83 267	
	Charges constatées d'avance	161 003	161 003	
	TOTAL DES CREANCES	**2 242 395**	**2 242 395**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	2 347 221	233 751	983 902	1 129 568
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	218 685	218 685		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	563 614	563 614		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	550 515	550 515		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	309 918	309 918		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	134 778	134 778		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	645 224	645 224		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	97 540	97 540		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**4 867 495**	**2 754 025**	**983 902**	**1 129 568**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	228 412
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	2 287 898	187 808			2 475 707
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	187 808	(187 808)	111 481		111 481
Situation nette	**2 475 707**		**111 481**		**2 587 187**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 685		4 617	889	5 413
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 477 391**		**116 097**	**889**	**2 592 600**

Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en **euros**	Subventions à la clôture 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2023
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 238	4 617		6 855
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	**2 238**	**4 617**		**6 855**
Quotes-parts virées au compte de résultat	553	889		1 442

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2023**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**161 003**
CCA d'exploitation		161 003	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**161 003**

Concours publics et subventions

31/12/2023 Etat exprimé en **euros**	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation					298 631	298 631
Subventions d'investissement					4 617	4 617
TOTAL					**303 248**	**303 248**